

Document à conserver par les familles

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

- **Justificatif de domicile de moins de 3 mois** : (dernière quittance 2020 d'eau ou d'énergie) sur lequel figurent obligatoirement l'adresse de facturation **et** l'adresse de livraison, uniquement pour les résidents de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.
- **Un relevé d'identité bancaire (RIB)**, si la formule de prélèvement automatique a été choisie (uniquement pour les nouveaux prélèvements ou dans le cas de changement de domiciliation bancaire).
Dans ce cas, fournir obligatoirement le mandat de prélèvement SEPA, ci-joint, dûment rempli.
- Photocopie de **l'avis d'imposition 2020 (portant sur les revenus 2019) et justificatif récent des prestations perçues de la CAF, pour tous les élèves résidents de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse**. Ces documents sont à fournir dès réception **impérativement avant le 2 octobre 2020**, au Secrétariat.
- **Attestation d'assurance Responsabilité Civile (RC)**
Dans le cadre de la réglementation des établissements publics, tous les élèves inscrits (mineurs ou adultes) au Conservatoire doivent souscrire à une assurance Responsabilité civile. Elle est obligatoire et nominative et doit couvrir toute la période scolaire. La photocopie de ce document est à remettre au Secrétariat **avant le 2 octobre 2020**.
- **Attestation d'assurance en cas de location d'un instrument**
Pour tout instrument loué auprès du Conservatoire, la famille doit souscrire un contrat d'assurance spécifique. Cette attestation est obligatoire et nominative et doit couvrir toute la période scolaire. En l'absence de celle-ci, l'instrument ne pourra être remis à l'élève.

ABSENCES D'ÉLÈVES

Lorsque l'élève est mineur, toute absence à un ou plusieurs cours doit être signalée à la Scolarité par son représentant légal.

Toute absence dépassant 6 semaines consécutives (hospitalisation, échange à l'étranger,...) doit être accompagnée d'un justificatif (certificat médical, attestation d'établissement scolaire).

COMMENT NOUS JOINDRE

Par téléphone : **04 74 45 12 80** du lundi au vendredi de 9h00 (8h30 le mercredi) à 12h00* et de 14h00 (13h30 le mercredi) à 18h00.

*Le standard téléphonique est fermé les mardis et jeudis matins.

Par mail : crd@ca3b.fr

Consulter le site internet : <http://crd.bourgenbresse-agglomeration.fr>

Conservatoire à rayonnement départemental

11, Rue du Palais

01000 BOURG-EN-BRESSE

Tél : 04 74 45 12 80

Courriel : crd@ca3b.fr

Site : <http://crd.bourgenbresse-agglomeration.fr>